

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 19/12/2016

Date de la convocation:
13/12/2016
Date d'affichage:
14/12/2016

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 24

L' an 2016 et le 19 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme DUTEY Sylvie, MM : WEISBECKER Jean, WEISS Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DESCHLER Annie à M. HAAS Jean-Marie, HASENFRATZ Rachel à M. FUCHS Alain, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, MM : NICASTRO Gérard à M. SCHNEIDER Dominique, SIGRIST Benoît à M. SCHNEIDER Dominique

Excusé(s) : Mme GARDON Karine, MM : SCHNEIDER Francis, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 151.2016
Vote : A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

151.2016 : Progiciel de gestion financière partagé : validation de l'offre issue du groupement de commandes pour l'hébergement et la maintenance des progiciels.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 24 novembre 2014,

Vu la délibération n° 116.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 : mutualisation des logiciels de gestion : groupement de commande avec les communes membres et prise en charge du serveur central,

Vu la délibération n° 129.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 « Mutualisation des logiciels de gestion : groupement de commandes : validation de l'offre retenue »,

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
Affiché le 
ID : 067-200013Q50-20161219-D_CC_151_2016-DE

Vu la délibération n° 082.2016 du conseil communautaire du 23.05.2016 « Groupement de commande en vue du renouvellement du marché de maintenance et hébergement du progiciel de gestion financière »,

Considérant les actions engagées en vue de mutualiser les outils de gestion entre les différents acteurs publics volontaires du territoire,

Considérant les contrats d'hébergement et de maintenance mis en œuvre à la suite de la mutualisation des logiciels de gestion, pour la communauté de communes et l'ensemble des communes membres, et leur échéance au 31.12.2016,

Considérant les dispositions relatives aux marchés publics, et notamment les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence prévus à l'article 42-3 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant le rapport de la commission MAPA du 08.12.2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider son rattachement définitif au groupement de commandes dans les conditions prévues dans le cadre de la consultation pour une durée de 5 ans**
- **D'autoriser le président à signer tout document en vue de la mise en place des contrats correspondants.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 20/12/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

